

A. Brillatz Conseil SAS
au capital de 500 €,
Siège social : 149 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt
RCS : 900 712 472 R.C.S. Nanterre

Procès-Verbal de l'AGO du 4 mai 2024

Rapport d'activité et comptes de l'exercice 2023

Le samedi 4 mai 2024, les associés de la société A. Brillatz SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 149 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt.

Sont présents :

- Arnaud Brillatz détenant 30 parts
- Fabienne Brillatz détenant 20 parts

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Arnaud Brillatz, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur l'activité 2023
- Comptes de l'exercice clôturé le 31/12/2023

1^{ÈRE} RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le rapport présenté par le président et donne à ce dernier quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ÈME} RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve les comptes présentés pour l'exercice clôturé le 31/12/2023 (et ayant débuté le 01/01/2023), dont le résultat est une perte de 784€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ÈME} RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte à la fois du niveau des fonds propres et du niveau du compte courant d'associés et restera vigilante afin de prendre les mesures nécessaires pour que cette situation financière soit ajustée si AB Conseil doit développer son activité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. Il a ensuite dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

À Boulogne, le 4 mai 2024

SIGNATURES DES ASSOCIÉS



A. Brillatz Conseil SAS
au capital de 500 €,
Siège social : 149 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt
RCS : 900 712 472 R.C.S. Nanterre

A. Brillatz Conseil SAS - Comptes de l'année 2023

Compte de résultat pour la période 01/01 – 31/12/2023

Compte de résultat		
	<i>1er exercice - juin 2021 au 31/12/2022</i>	01/01 - 31/12/2023
Produits	0,00	0,00
Charges		
NdF AB	-931,22	-640,00
Frais bancaires	-66,60	-144,00
Total	-997,82	-784,00
Résultat avant IS	-997,82	-784,00
IS	0,00	0,00
Résultat après IS	-997,82	-784,00

Bilan au 31/12/2023

Bilan					
Actif			Passif		
	31/12/2022	31/12/2023		31/12/2022	31/12/2023
			Capital	500,00	500,00
			RàN et réserves		-997,82
			Résultat	-997,82	-784,00
			Fonds propres	-497,82	-1 281,82
Banque	433,40	289,40	CC A. Brillatz	931,22	1 571,22
Total	433,40	289,40	Total	433,40	289,40